



SECTION SAD

COMMUNIQUE

Syndicat Général
du Livre et de la
Communication
Ecrit

Ce jour, se tenait une commission paritaire ayant pour objet « le projet de centralisation de la fonction comptable ».

A la demande du SGLCE-CGT l'expert comptable mandaté par le Comité Central d'Entreprise participait aux discussions.

En préambule, la direction a présenté aux organisations syndicales un chiffrage de son projet, bâti autour d'une filiale. Cette dernière ayant pour but de centraliser et mutualiser pour le compte de la SAD, de la SPPS et des dépôts SOPROCOM les fonctions comptables. Sur ce point nous avons profité de la présence de l'expert comptable pour exiger toute la transparence sur le plan financier, économique et juridique. Ainsi, il est convenu que la direction communique à l'expert comptable tous les éléments chiffrés et l'organigramme de la future filiale, afin qu'il rédige une note technique à l'attention des organisations syndicales.

Pour la CGT, au-delà de la faisabilité et de la réalisation d'un tel projet, il est nécessaire que la direction s'engage préalablement à toute discussion sur les points suivants:

- Le respect de l'accord du 8 février 2006 portant sur le périmètre les missions et tâches dévolues à la SAD
- Une définition précise des fonctions et emploi de comptable maintenu en agence
- Une définition précise, des fonctions et emploi de comptable transféré dans le cadre du projet.
- Le statut juridique de la filiale envisagé pour regrouper la comptabilité.
- Le droit d'accéder via le CCE au compte d'exploitation de cette future filiale.
- La garantie du statut social pour les personnels.
- La garantie de ne pas recourir à des mutations contraintes.

La délégation du SGLCE-CGT réaffirme que la fonction comptable doit être partie intégrante du périmètre de la SAD. Elle a demandé, au regard des interrogations légitimes des salariés, que des réponses précises sur ces points soient apportées, à l'occasion de la prochaine paritaire fixée au 7 mai 2008.

Nous avons également mis en garde la direction en attirant son attention sur les risques d'une consultation hâtive du CCE.

La CGT entend, au travers de la négociation, que soit préservé l'intérêt de tous les salariés de la SAD.

Paris le 25 avril 2008